Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240326-D2024-045-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/03/2024
Notification : 26/03/2024

Agglo du Pays de Dreux

DÉCISION
CONCLUSION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT DANS LE CADRE D'UN RENFORT D'EQUIPE POUR L'ACCUEIL D'UN ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP
8.2 AIDE SOCIALE

GS/DI/PM/FM/VD
N°D2024-045

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux,

Vu *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2023353-0001 du 19 décembre 2023,*

Vu *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*

Vu *le n°3 de la délibération n°2021-075 B du Conseil communautaire du 12 avril 2021 portant délégation d'attribution au Président pour arrêter la liquidation des subventions et participations aux organismes extérieurs d'un montant inférieur à 23 000 € et prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de ses avenants conclus sans effet financier pour la communauté d'agglomération ou ayant pour objet la perception d'une recette non fiscale ou dont les engagements financiers sont inférieurs à 23 000 € HT sur un exercice civil ;*

Vu *la convention territoriale de services aux familles (CTSF) signée le 30 janvier 2019, disposant d'un axe sur l'inclusion et du développement de l'accessibilité des dispositifs Enfance,*

Vu *la convention de financement dans le cadre d'un renfort d'équipe pour l'accueil d'un enfant en situation de handicap,*

Considérant que la Maison Départementale de l'autonomie d'Eure et Loir (MDA) valide le besoin d'un animateur supplémentaire lors de l'accueil d'un enfant en situation de handicap pour la période des vacances d'hiver 2024 soit du 4 au 8 mars 2024 soit 5 jours, sur l'accueil de loisirs de Châteauneuf-en-Thymerais,

4 rue de Châteaudun ■ BP 20159 ■ 28103 DREUX cedex
Tél 02 37 64 82 00
WWW.DREUX-AGGLOMERATION.FR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240326-D2024-045-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/03/2024
Notification : 26/03/2024

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE la convention de financement d'un personnel supplémentaire pour l'accueil de d'un enfant en situation de handicap, à l'accueil de loisirs de Châteauneuf-en-Thymerais du 4 au 8 mars 2024, pendant les vacances d'hiver, avec l'Espace Ressources Handicap d'un montant de 888,25 € dont 126,24 € à la charge de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Directeur Général des Services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à l'Espace Ressource Handicap, AD PEP 28, 3 rue Charles BRUNE 28110 LUCE, et une autre au comptable public de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 25.03.2024

Le Président,

Gérard SOURISSEAU

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 25.03.2024